

Conseil Communal du 21 décembre 2016

BUDGET 2017 - **INVESTISSEMENTS / Interpellation**

Au nom du groupe LTDPL & PBD, j'aimerais encore attirer l'attention du CC et de la Municipalité sur trois points contenus dans le plan d'investissements 2017 : leurs dates de réalisations prévues pour 2017.

L'année prochaine sera pour notre commune « l'année des vaches maigres » et ces trois points totalisent à eux seuls un montant de 2 Mios 850'000.- frs d'investissements.

**2017 : Place de jeux Roussy**

450'000.- frs sont prévus pour le réaménagement de la place de jeux au jardin Roussy, du parc et de ces quais. En revanche, seulement 250'000.- frs étaient inscrits au budget de 2016.

Avons-nous les moyens financiers pour se permettre de tels investissements du moins en 2017 ?

**2017 : Entre-Deux-Villes**

2 Mios sont prévus pour le réaménagement de cet ensemble de routes pour 2017 alors que, sur le budget précédent, ces travaux n'étaient envisagés qu'en 2018 !

Faut-il vraiment anticiper cet investissement ? Ces travaux sont à mon avis intimement liés à la réalisation du parking sous-terrain que la Ville de Vevey souhaiterait réaliser au rond-point d'Entre-deux-Villes.

Une simultanéité et une coordination étroite des deux chantiers me semblent indispensables. Une telle coordination entre les deux municipalités et les services des deux villes concernées, a-t-elle eu et a-t-elle lieu ?

**2017 : Giratoire ch. des Boulingrins/ rte de Blonay**

Finalement, j'aimerais soulever le cas du giratoire du chemin de Boulingrins /route de Blonay, planifié pour une somme de 400'000.- frs.

La déviation actuelle qui est mise en place suite aux travaux de la route de St.-Légier, sis sur les territoires de Vevey et St.-Légier et drainant la circulation de sortie de Vevey-Est, durera jusqu'à fin 2017 (selon les panneaux d'affichage et une communication de la Municipalité de St.-Légier).

Ne serait-il pas plus opportun de repousser ces travaux à 2018 ?

Je remercie la Municipalité de nous apporter ses réponses lors du prochain Conseil communal le 1er février 2017.

  
Michael Rohrer, LTDPL & PBD



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

REPONSE MUNICIPALE N° 2/2017

le 1<sup>er</sup> février 2017

**Concerne :**

Interpellation de M. Michael Rohrer (LTDPL & PDB) « Budget 2017 - Investissements ».

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du conseil communal du 21 décembre 2016, M. Michael Rohrer déposait une interpellation concernant le plan des investissements de la Commune. La Municipalité tient à rappeler que le plan des investissements est un programme d'intention dont la réalisation dépend des circonstances et de l'évolution de la capacité financière de la Commune.

Le Conseil communal ne se prononce pas sur le plan des investissements, ce dernier est uniquement annexé au budget pour information, selon l'article 18 du Règlement sur la comptabilité des Communes.

Dès lors, la Municipalité juge prématuré de répondre aux questions techniques et financières de l'interpellateur.

Il va de soi que tout projet, figurant ou pas au plan des investissements, est soumis à votre Conseil et fait l'objet d'une décision de celui-ci.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Alain Grangier

  
Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 16 janvier 2017

Annexe : Interpellation de M. Michael Rohrer

I003-ADM-1701-PAD-rc-Reponse\_2-Interpellation\_Rohrer-Investissements.docx

